

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 19 mai 2022

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	MAILLARD Rémi	BERNAY Marie-Hélène
GODET Pascal	MENARD Vanessa	RAULT Annie
PICOUAYS Jacqueline	LUCAS Dominique	CAYET Laurette
BOTREL Marie-Claire	LE PROVOST Guy	LEMONNIER Rosanna
YVART Didier	FOURE Jean-Luc	GUILLEMOT Jean-Claude
GUDEMARD Bruno	THOMAS François	BRIAND Marie

Absents Excusés : Monsieur PELHATRE Michel pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur LEMAITRE Fabrice pouvoir à Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Madame AMBROISE pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc, Madame KERJEAN Nathalie, Madame PLAYE Sarah

Secrétaire de séance : Monsieur YVART Didier,

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 avril 2022.

PERSONNEL

Avancement de grade et modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal décide de supprimer 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et d'ouvrir au tableau des effectifs 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Recrutement au service technique

La décision définitive est en cours.

TRAVAUX – URBANISME

Convention Petite Ville de Demain – Opération Revitalisation des Territoires

Le conseil municipal approuve la convention cadre du dispositif national « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Remplacement d'un candélabre rue des Cerisiers

Le conseil municipal décide d'interroger le Syndicat Départemental d'Énergie pour un échange de candélabre avec celui situé devant la pharmacie.

En cas d'impossibilité de faire l'échange le conseil municipal approuve le remplacement du candélabre pour un montant estimatif de 1 060.80 € .

Rétrocession du Bois Noué

Le conseil municipal approuve la rétrocession définitive de l'ensemble des espaces verts, voirie et réseaux dans le domaine public des parcelles AL 131, 138, 165, 112, 146 à charge pour le lotisseur des frais correspondants à cette rétrocession et autorise le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Avenant convention de gestion des Eaux Pluviales

Le conseil municipal décide de proroger la convention d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 et autorise le maire à signer l'avenant à la convention initiale

Rue du Stade – Analyse des offres et choix de l'entreprise

Le conseil municipal valide le choix de la commission marchés et retient l'Entreprise COLAS pour un montant 128 890.50 € HT hors option

Etude Urbaine – Analyse des offres et choix du Cabinet d'Urbanisme

Le conseil municipal valide le choix de la commission marchés et retient Le cabinet de l'Ourcq pour un montant de 29 775.00 € HT hors option

FINANCES

Transfert d'acquisition d'une cave urne vers un caveau

Le conseil municipal accorde le remboursement au prorata temporis de la somme versée pour la cave urne à la date du transfert de celle-ci vers le caveau.

Redevance Occupation du domaine public – GRDF

Le conseil municipal décide de l'émission d'un titre de recette pour la somme de 707 € à GRDF (RODP et ROPDP) et un titre de recette pour un montant de 471€ à ENEDIS

Demande de subvention auprès de la région pour l'Etude Urbaine

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention dans le cadre du dispositif 'bien vivre partout en Bretagne 2022 » auprès de la Région Bretagne

Plan de financement :

DESIGNATION	Dépenses HT	Recettes HT
ETUDE URBAINE	33 000 €	Autofinancement 50% : 16 500€ Subvention région 50% : 16 500€
TOTAL	33 000 €	33 000€

Extension et Réhabilitation de la Mairie – Avenant

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant d'un montant de 4 407.53 € TTC à l'entreprise PAYOU et un montant de 1178.40 € TTC à l'entreprise BUSNEL



Pour extrait conforme,
Le maire,
Suzanne LEBRETON